

## CHU Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1C5  
Téléphone: 514 345-4931

www.chusj.org



# Vous venez de perdre un enfant...

*Informations destinées aux parents*

## Informations utiles pour les parents

### Pour les assurances :

Envoyez le formulaire au nom du D' \_\_\_\_\_ à  
CHU Sainte-Justine  
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1C5

**Décès causé par un accident de la route :** communiquez avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

**Montréal : 514 873-7620**

**Québec : 1 819 643-7620**

**Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620 (sans frais)**

### Rapport d'autopsie

Adressez-vous au **Secrétariat des archives du CHU Sainte-Justine au 514 345-4931 poste 2744**

N'hésitez pas à contacter notre équipe au besoin.

**514 345-4931 poste \_\_\_\_\_**

### Révision :

Samira Harakat, M.Sc., cadre conseil en Sc. infirmières, CHU Sainte-Justine  
Myriam Larivière, travailleuse sociale, SIP, CHU Sainte-Justine

### Approbation

Comité des documents destinés à la clientèle

### Impression :

Imprimerie du CHU Sainte-Justine

© CHU Sainte-Justine

F-1233 GRM: 30006476 (REV.07-2019)



La perte d'un enfant est l'épreuve la plus dure à traverser pour une famille. Il est difficile pour nous de trouver les mots pour vous exprimer toute notre compassion face à la souffrance que vous traversez.

Il est normal que vous vous sentiez désemparé devant l'absurdité de la mort d'un enfant. Il est essentiel de ne pas négliger l'importance du soutien de votre entourage ou d'une aide professionnelle pendant les prochains mois.

## L'impact sur la famille<sup>1</sup>

### Le couple

Cette perte représente un important stress pour le couple. Vous pouvez ressentir de la tension et parfois même vivre des frictions entre vous. Sachez qu'il est normal que les hommes et les femmes vivent différemment cette perte. Les hommes ont souvent tendance à vivre leurs émotions dans le sport, le travail ou dans la solitude, alors que les femmes expriment le besoin de parler, de pleurer et d'être entourée. Tentez d'être à l'écoute de vos différences, tentez de vous parler de ce que vous ressentez.

### Les enfants

Il est recommandé de dire la vérité à vos enfants, et ce, le plus tôt possible. Lorsque vous annoncerez la nouvelle, prenez soin d'utiliser des mots clairs, sans ambiguïté, à la hauteur de leur compréhension. Vous devez les rassurer et leur dire que malgré que vous ayez beaucoup de peine, rien de ce qui est arrivé n'est de leur faute et que vous les aimez. N'hésitez pas à vous faire conseiller par un professionnel afin de trouver les mots justes pour votre enfant. Il existe aussi de nombreux livres qui peuvent vous soutenir dans l'histoire que vous souhaitez leur raconter concernant ce qu'il s'est passé pour votre enfant.

### L'entourage

Les gens qui vous entourent peuvent également être affectés par votre perte. Il se peut aussi que vous ayez l'impression qu'ils sont indifférents. Sachez que certaines personnes vont éviter ce sujet, car ils sont mal à l'aise d'en parler et peuvent avoir peur de vous faire de la peine. D'autres vont tenter de vous remonter le moral, mais n'auront pas nécessairement les bons mots pour le faire. Il est important que vous ne restiez pas isolés avec votre peine, mais vous devez vous confier à des personnes en qui vous avez confiance et avec lesquelles vous vous sentez écoutés et respectés.

1. Tiré du dépliant F-2117 du CHUSJ

## Démarches à la suite du décès

- ▶ La première étape consiste à communiquer avec la maison funéraire de votre choix. Celle-ci communiquera avec l'hôpital pour le transport du corps de votre enfant.
- ▶ La déclaration de décès (constat de décès) vous sera remise par la maison funéraire. Cette attestation vous guidera dans vos démarches auprès des instances gouvernementales.
- ▶ L'envoi d'une copie de l'attestation de décès confirmera l'annulation des allocations familiales au provincial et au fédéral.
- ▶ Pour les congés spéciaux : informez-vous auprès de votre employeur.
- ▶ Si vous bénéficiez en ce moment d'un congé de maternité/parental, communiquez avec le **Régime québécois d'assurance parentale** :  
**Téléphone : 1 888 610-7727 | [rqap.gouv.qc.ca](http://rqap.gouv.qc.ca)**
- ▶ Pour obtenir le certificat de décès, adressez-vous au Directeur de l'État civil :  
**Montréal** | 2050, rue Bleury – 6<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 2T5 (Métro Place-des-Arts) **Téléphone : 514 864-3900 ou 1 800 567-3900 | [www.riq.qc.ca/etatcivil](http://www.riq.qc.ca/etatcivil)**  
**Québec** | 205, rue Montmagny | Québec (Québec) G1N 2Z9  
**Téléphone : 418 643-3900 ou 1 800 567-3900**

## Ressources utiles (par ordre alphabétique)

### CLSC de votre région

Votre CLSC sera en mesure de vous renseigner sur les ressources et services offerts dans votre région. Téléphone : \_\_\_\_\_

### Chaire Jean Monbourquette

Répertoire des ressources pour plusieurs régions du Québec  
**[chairemonbourquette.umontreal.ca](http://chairemonbourquette.umontreal.ca) | Ligne d'écoute : 1-888-LE DEUIL (1-888-533-3845)**

### Site Internet du CHU Sainte-Justine

Le Guide Info-famille qui se trouve sur ce site informe les familles à propos d'organismes communautaires, de livres et de sites Internet. | **[www.chu-sainte-justine.org](http://www.chu-sainte-justine.org)**

**Choisir la section « enseignement »** (en vert) dans le menu du haut de la page d'accueil  
→ **Choisir la section « bibliothèques »** sous le titre → **Cliquer sur « Guide Info-famille »** dans la colonne de droite → **Rechercher par lettre** (ex : « d » pour deuil, « m » pour mort).

### Suicide action

Service d'intervention téléphonique disponible **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**. Gratuit et confidentiel, ce service s'adresse aux personnes qui pensent au suicide, à celles qui sont inquiètes pour quelqu'un de leur entourage ou à celles qui ont perdu un être cher par suicide.

**Téléphone : 514 723-4000 | Sans frais : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)**  
**[www.suicideactionmontreal.org](http://www.suicideactionmontreal.org)**